



Adaptalia Métiers Santé

Salariés des Cabinets d'Avocats - IDCC: 1000

Formules socles à la main de l'entreprise

	Mini	Médium	Confort
HOSPITALISATION (Y COMPRIS FRAIS DE MATERNITÉ)			
Frais de séjour			
Frais de séjour dans un établissement conventionné	100 % BR - MR	100 % FR - MR	100 % FR - MR
Frais de séjour dans un établissement non conventionné	100 % BR - MR	90 % FR - MR limités à 200% BR	90 % FR - MR limités à 200% BR
Honoraires			
Médecins adhérents à l'un des DPTAM	100 % BR - MR	300 % BR - MR	400 % BR - MR
Médecins non adhérents à l'un des DPTAM	100 % BR - MR	200 % BR - MR	200 % BR - MR
Forfait journalier hospitalier	100 % forfait	100 % forfait	100 % forfait
Forfait actes lourds	100 % frais réels	100 % frais réels	100 % frais réels
Chambre particulière			
Chambre particulière (par jour)	-	63 euros	95 euros
Lit d'accompagnement			
Lit d'accompagnement		48 euros	63 euros
Hospitway			
Pour préparer au mieux votre hospitalisation ou celle d'un proche, le service Hospitway vous permet de faire une recherche d'établissement parmi 200 pathologies sur la zone géographique souhaitée. Les données sont issues des 20 millions d'hospitalisations en France, à la fois lourdes et fréquentes.	Oui	Oui	Oui
SOINS COURANTS			
Maternité			
Forfait maternité (par enfant, en cas de naissances ou d'adoptions multiples le forfait est doublé)	-	159 euros	317 euros
Honoraires médicaux			
Consultation ou visite d'un médecin généraliste adhérent à l'un des DPTAM	100 % BR - MR	270 % BR - MR	370 % BR - MR
Consultation ou visite d'un médecin généraliste non adhérent à l'un des DPTAM	100 % BR - MR	200 % BR - MR	200 % BR - MR
Consultation ou visite d'un médecin spécialiste adhérent à l'un des DPTAM	100 % BR - MR	270 % BR - MR	370 % BR - MR
Consultation ou visite d'un médecin spécialiste non adhérent à l'un des DPTAM	100 % BR - MR	200 % BR - MR	200 % BR - MR
Actes techniques médicaux, et actes de chirurgie pratiqués par un médecin adhérent à l'un des DPTAM	100 % BR - MR	270 % BR - MR	370 % BR - MR
Actes techniques médicaux, et actes de chirurgie pratiqués par un médecin non adhérent à l'un des DPTAM	100 % BR - MR	200 % BR - MR	200 % BR - MR

Surcomplémentaires facultatives à la charge et au choix du salarié

Formule 1	Formule 2
-	-
-	-
50 % BR	100 % BR
50 % BR	100 % BR
15 euros	30 euros
15 euros	30 euros
-	-
159 euros	159 euros
50 % BR	100 % BR
50 % BR	100 % BR
50 % BR	100 % BR
50 % BR	100 % BR
50 % BR	100 % BR
50 % BR	100 % BR

Contactez nous au 04 93 08 26 50 pour une étude gratuite. Ou en ligne : <https://entreprise.axa.mon-assurance.fr/>



Adaptalia Métiers Santé

Salariés des Cabinets d'Avocats - IDCC: 1000

Formules socles à la main de l'entreprise

	Mini	Médium	Confort
Imagerie médicale			
Actes d'imagerie, échographies et dopplers pratiqués par un médecin adhérent à l'un des DPTAM	100 % BR - MR	100 % BR - MR	200 % BR - MR
Actes d'imagerie, échographies et dopplers pratiqués par un médecin non adhérent à l'un des DPTAM	100 % BR - MR	100 % BR - MR	180 % BR - MR
Analyses et examens de laboratoire			
Analyses et examens de laboratoire pris en charge par la Sécurité sociale	100 % BR - MR	100 % BR - MR	200 % BR - MR
Honoraires paramédicaux			
Les actes pratiqués par les auxiliaires médicaux : les infirmiers, les masseurs kinésithérapeutes, les orthophonistes, les orthoptistes et les pédicures-podologues	100 % BR - MR	100 % BR - MR	200 % BR - MR
Médicaments			
Médicaments pris en charge par la Sécurité sociale à 65%	100 % BR - MR	100 % BR - MR	100 % BR - MR
Médicaments pris en charge par la Sécurité sociale à 15% ou 30%	-	100 % BR - MR	100 % BR - MR
Moyens contraceptifs prescrits et non pris en charge Sécurité Sociale (forfait global par année civile)	-	50 euros	75 euros
Matériel médical			
Appareillage, prothèses, produits et prestations diverses pris en charge par la Sécurité sociale	100 % BR - MR	260 % BR - MR	400 % BR - MR
Prévention			
Tout acte de prévention prévu à l'article R 871-2 du code de la Sécurité sociale	100 % BR - MR ⁽¹⁾	100 % BR - MR ⁽¹⁾	100 % BR - MR ⁽¹⁾
Dépistage Hépatite B	100 % BR - MR	100 % BR - MR	200 % BR - MR
Médicaments et produits à base de nicotine, non pris en charge par la Sécurité sociale, prescrits par un médecin dans un but de sevrage tabagique, avec autorisation de mise sur le marché ou norme Afnor, par année civile	30 euros	50 euros	75 euros
Les séances d'activité physique prescrites et adaptées aux affections définies par l'article D1172-2 du Code de la santé publique. L'activité physique doit être dispensée par un professionnel de santé ou un professionnel titulaire d'un diplôme ou certification, tels que définis à l'article D1172-2 du Code de la santé publique, par année civile	200 euros	200 euros	200 euros
Connecteurs Bluetooth pour stylos à insuline ou pour glucomètre, prescrit par un médecin (cette garantie intervient une fois dans la vie du contrat)	100 euros	100 euros	100 euros

Surcomplémentaires facultatives à la charge et au choix du salarié

Formule 1	Formule 2
50 % BR	100 % BR
50 % BR	100 % BR
50 % BR	100 % BR
50 % BR	100 % BR
-	-
-	-
15 euros	15 euros
50 % BR	100 % BR
Oui ⁽²⁾	Oui ⁽²⁾
50 % BR	100 % BR
10 euros	15 euros
-	-
-	-



Adaptalia Métiers Santé

Salariés des Cabinets d'Avocats - IDCC: 1000

Formules socles à la main de l'entreprise

	Mini	Médium	Confort
Vaccins prescrits par un médecin non pris en charge par la Sécurité sociale dans les conditions prévues par leur autorisation de mise sur le marché (par année civile)	-	25 euros	50 euros
Consultation chez un diététicien (dans la limite de 3 séances par année civile)	-	20 euros	20 euros
Ostéodensitométrie / Densitométrie osseuse non prise en charge par la Sécurité sociale (dans la limite d'un examen tous les 6 ans pour les bénéficiaires de plus de 50 ans)	-	50 euros	50 euros
Autres postes			
Frais de Transports	100 % BR - MR	100 % BR - MR	100 % BR - MR
Frais d'obsèques	-	1585 euros ⁽³⁾	3170 euros ⁽³⁾
Cure thermale : frais médicaux, frais de séjour et frais de transport (forfait par année civile)	-	230 euros	390 euros
Médecines non conventionnelles			
Médecine douce réalisée par un praticien disposant d'un numéro ADELI, RPPS ou FINESS (par année civile)	-	25 euros par séance ⁽⁴⁾	40 euros par séance ⁽⁴⁾
Téléconsultation			
La Téléconsultation Médicale permet aux salariés de consulter un médecin par téléphone ou vidéo 24/7. Numéro de téléphone sans surcoût Depuis la France : 36 33 / Depuis l'étranger : +33 1 55 92 27 54	Oui	Oui	Oui
My Easy Santé			
Le programme de prévention digital My Easy Santé vous aide à préserver, améliorer votre santé au quotidien et réduire vos facteurs de risque.	Oui	Oui	Oui
AIDES AUDITIVES			
Aides auditives jusqu'au 31 décembre 2020			
Equipements de classe 1 ou 2	100 % BR - MR	260 % BR - MR	400 % BR - MR
Accessoires, entretien et piles pris en charge par la Sécurité sociale	100 % BR - MR	260 % BR - MR	400 % BR - MR
Aides auditives à partir du 1er janvier 2021			
Equipement 100% Santé	100 % PLV - MR	100 % PLV - MR	100 % PLV - MR
Equipement à tarif libre de classe 2 pour les adultes	400 euros - MR	1040 euros - MR	1600 euros - MR
Equipement à tarif libre de classe 2 pour les enfants	1400 euros - MR	1700 euros - MR	1700 euros - MR
Accessoires, entretien et piles pris en charge par la Sécurité sociale	100 % BR - MR	260 % BR - MR	400 % BR - MR

Surcomplémentaires facultatives à la charge et au choix du salarié

Formule 1	Formule 2
30 euros	50 euros
-	-
-	-
-	-
-	-
non garanti	1585 euros ⁽³⁾
100 euros	200 euros
10 euros par séance ⁽⁵⁾	20 euros par séance ⁽⁵⁾
-	-
-	-
50 % BR	100 % BR
50 % BR	100 % BR
-	-
200 euros	400 euros
300 euros	300 euros
50 % BR	100 % BR



Adaptalia Métiers Santé

Salariés des Cabinets d'Avocats - IDCC: 1000

Formules socles à la main de l'entreprise

	Mini	Médium	Confort
DENTAIRE			
Soins et prothèses 100% Santé	100 % PLV - MR	100 % PLV - MR	100 % PLV - MR
Soins (hors 100% Santé)			
Consultations, soins courants, radiologie et parodontologie pris en charge par la Sécurité sociale	100 % BR - MR	170 % BR - MR	300 % BR - MR
Parodontologie non prise en charge par la Sécurité sociale (forfait par année civile)	-	100 euros	150 euros
Prothèses (hors 100% Santé)			
Prothèses à tarifs limités (dans la limite de 100% PLV-MR)	125 % BR - MR	270 % BR - MR	400 % BR - MR
Prothèses à tarifs libres	125 % BR - MR	270 % BR - MR ⁽⁶⁾	400 % BR - MR ⁽⁷⁾
Orthodontie			
Orthodontie prise en charge	125 % BR - MR	300 % BR - MR	400 % BR - MR
Orthodontie non prise en charge (par semestre dans la limite de 4 semestres consécutifs)	-	-	222 euros ⁽⁸⁾
Implantologie dentaire prise en charge par la Sécurité sociale			
Implants dentaires pris en charge par la Sécurité sociale	125 % BR - MR	270 % BR - MR	400 % BR - MR
Prothèses fixes non prises en charge par la Sécurité sociale			
Pilier de bridge sur dents saines (dans la limite de 3 dents par an)	-	254 euros	380 euros
Implantologie dentaire non prise en charge par la Sécurité sociale			
Pose de l'implant, phase opératoire (dans la limite de 3 actes par an)	-	159 euros	476 euros
Faux moignon implantaire (dans la limite de 3 actes par an)	-	48 euros	159 euros
Bridge de base 3 éléments sur implants (par an)	-	381 euros	1140 euros
Élément supplémentaire de bridge (dans la limite de 3 actes par an)	-	254 euros	380 euros

Surcomplémentaires facultatives à la charge et au choix du salarié

Formule 1	Formule 2
50 % BR	100 % BR
50 euros	100 euros
50 % BR	100 % BR
50 % BR	100 % BR
50 % BR	100 % BR
222 euros ⁽⁸⁾	222 euros ⁽⁹⁾
50 % BR	100 % BR
254 euros	254 euros
159 euros	318 euros
48 euros	96 euros
381 euros	762 euros
254 euros	254 euros



Adaptalia Métiers Santé

Salariés des Cabinets d'Avocats - IDCC: 1000

Formules socles à la main de l'entreprise

	Mini	Médium	Confort
OPTIQUE			
Verres et monture			
Equipements 100 % Santé	100 % PLV - MR	100 % PLV - MR	100 % PLV - MR
Equipements à tarif libre avec des Verres Simples	100 euros - MR	260 euros - MR	340 euros - MR
Equipements à tarif libre avec des Verres Complexes	200 euros - MR	410 euros - MR	540 euros - MR
Equipements à tarif libre avec des Verres Très complexes	200 euros - MR	460 euros - MR	610 euros - MR
dont un remboursement de la monture à tarif libre (Classe B) limité à :	100 euros - MR	100 euros - MR	100 euros - MR
Autres postes Optique			
Lentilles de contact correctrices prises en charge ou non par la Sécurité sociale (y compris jetables)	100 % BR - MR ⁽¹⁰⁾	130 euros ⁽¹¹⁾	190 euros ⁽¹¹⁾
Opération de la myopie ou de l'hypermétropie (par an, par œil et par bénéficiaire)	-	476 euros	634 euros
Itelis			
Le Réseau Itelis permet aux assurés d'avoir accès à des soins de qualité, en protégeant leur budget.	Oui	Oui	Oui

Surcomplémentaires facultatives à la charge et au choix du salarié

Formule 1	Formule 2
-	-
75 euros	120 euros
100 euros	200 euros
100 euros	200 euros
100 euros	100 euros
75 euros ⁽¹²⁾	150 euros ⁽¹²⁾
159 euros	317 euros
-	-

(1) Remboursement minimum sinon remboursement selon le poste auquel il est rattaché. (2) selon le poste auquel il est rattaché (3) prestation limitée aux frais engagés (4) Spécialités prises en charge: Acupuncture, Ostéopathie, Chiropractie dans la limite de 4 séances (5) dans la limite de 4 séances (6) Limité à 2000 euros par an et par bénéficiaire, au delà nous garantissons 125% BR-MR (7) Limité à 2500 euros par an et par bénéficiaire, au delà nous garantissons 125% BR-MR (8) pour tout traitement commencé après 16 ans (9) pour tout traitement commencé après 16 ans. (10) à l'exclusion des lentilles non prises en charge (11) forfait global par an, au delà la garantie des lentilles prise en charge est de 100% BR-MR (12) par an et par bénéficiaire

Document non contractuel

AXA France Vie, Entreprise régie par le Code des assurances - Société anonyme au capital de 487 725 073,50 € - 310 499 959 RCS Nanterre. Siège social : 313 Terrasses de l'Arche 92727 Nanterre Cedex • AXA Assurances Vie Mutuelle : Société d'Assurance Mutuelle sur la vie et de capitalisation à cotisations fixes Siren 353 457 245 • Siège social : 313, Terrasses de l'Arche 92727 Nanterre cedex. • AXA Assistance France. S.A au capital de 2 082 094 € - 311 338 339 R.C.S. Nanterre. SIRET 311 338 339 00071. Siège social : 6, Rue André Gide 92320 Châtillon • Itelis SA à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 5 452 135,92 € - 440 358 471 RCS PARIS Mandataire d'assurance immatriculé à l'ORIAS sous le n°10058758 - Immeuble « Le Diapason » - 218 avenue Jean Jaurès - 75019 Paris. La société AXA PEOPLE PROTECTOR SERVICES, S.A UNIPERSONNELLE dont le siège social situé à Madrid, Emilio Vargas, 6, CP 28043, C.I.F n A-86154341 et dûment inscrit dans le Registre du Commerce de Madrid, Volume 28.459, Feuille 201, section 8, feuille numéro 512.428, inscription 1 °, édite l'application mobile et la version web Easy Santé (www.myeasysante.fr).

12/2019